

@ Vous pouvez aussi télédéclarer vos revenus fonciers par internet sur www.impots.gouv.fr

Déclaration des revenus fonciers 2006

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Nouveauté : suite à l'intégration dans le barème de l'impôt sur le revenu de l'abattement de 20 % applicable à certains revenus professionnels ou pensions de retraite, le régime réel d'imposition des revenus fonciers fait l'objet des aménagements suivants :

- suppression de la déduction forfaitaire pour frais divers ;
- prise en compte pour leur montant réel des frais d'administration et de gestion et des primes d'assurance ;
- déductions des autres frais de gestion pour un montant forfaitaire de 20 € par local ;
- création de déductions spécifiques en faveur :
 - des bailleurs qui donnent en location leur ancienne résidence principale suite à mobilité professionnelle,
 - des logements au titre desquels est appliqué le dispositif « Besson-ancien », « Lienemann » ou « Borloo ancien »,
 - des logements vacants remis en location,
 - des redevances perçues en contrepartie du droit d'exploitation des carrières et autres gisements minéraux.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

M. THOMAS THIBAUT

Adresse complète du domicile

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

110 Parts de sociétés immobilières

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

Besson ancien 26 %	Logement vacant 30 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Lienemann 46 %
--------------------------	----------------------------	---	--	-------------------

Nom et adresse des sociétés

Immeuble 1*	☐	☐	☐	☐	☐	SCI MICHEL THOMAS 67 bd Exelmans 75016 PARIS
Immeuble 2*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 3*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6*	☐	☐	☐	☐	☐	

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*		
111 Revenus bruts	143688						A	143688
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	11067						B	11067
113 Intérêts d'emprunt	88						C	88
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	132533						D	132533

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Propriétés rurales et urbaines

200 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Dispositifs

Besson ancien
26 %

Logement vacant
30 %

Borloo ancien dans le secteur intermédiaire
30 %

Borloo ancien dans le secteur social
45 %

Lienemann
46 %

Nom et prénom du locataire

GIUGLARIS Davy

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	4300		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	4300		

220 Frais et charges

À compter du 1^{er} janvier 2006, la déduction forfaitaire et ses majorations sont supprimées. En contrepartie les frais d'administration et de gestion ainsi que les primes d'assurance sont pris en compte pour leur montant réel et des déductions spécifiques sont également créées en lieu et place des majorations qui avaient notamment pour objet de compenser un effort de loyer ou des contraintes particulières (voir notice).

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)			
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance			
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2006, CRL payée en 2006 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	218		
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 46 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215			
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2006			
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2005			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	238		
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)			
260 Revenus fonciers taxables	4062		
261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250			
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	4062		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition de l'immeuble	Adresse (numéro et rue, commune et code postal)
	29 rue de la Cure d'Air 91400 ORSAY

Immeuble 4	Immeuble 5	Immeuble 6	Immeuble 7	Immeuble 8
Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 4

211					
212					
213					
214					
215					E 4300

221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
240					F 238
250					G
261					
262					H
263					I 4062

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

136595

€

En cas de bénéfice,
À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431	Total des revenus bruts : case A + case E + case H	€	
432	Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	€	
433	Total des autres frais et charges : case B + case F	€	
434	Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435	Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €	€	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n° 2042
436	Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €	€	
437	Report de la différence : ligne 432 – ligne 431	€	
438	Total : ligne 436 + ligne 437	€	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n° 2042
439	Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440	Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €	€	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n° 2042
441	Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €	€	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n° 2042

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2005 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2006 (Colonne C = A – B)
1996	€	€	XXXXXXXXXXXX
1997	€	€	€
1998	€	€	€
1999	€	€	€
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	€
451	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2005	€	À reporter case BD, • 4 de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2006, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2003, 2004 ou 2005, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

Renseignements complémentaires à la Déclaration des revenus fonciers Revenus de 2006

110 Parts de sociétés immobilières

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

	Dispositifs					Nom et adresse des sociétés
	Besson ancien 26 %	Logement vacant 30 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Lienemann 46 %	
Immeuble 7*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 9*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 10*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 11*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 12*	☐	☐	☐	☐	☐	

	Immeuble 7*	Immeuble 8 *	Immeuble 9*	Immeuble 10 *	Immeuble 11*	Immeuble 12 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Intérêts d'emprunt							C
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)							D

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

Autres locataires (suite)

Immeuble 1

Nom et prénom des locataires

APERY Sandrine
GROGNET Morgane

Nom et prénom des locataires

Immeuble 2

Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

Immeuble 3

Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

Immeuble 4

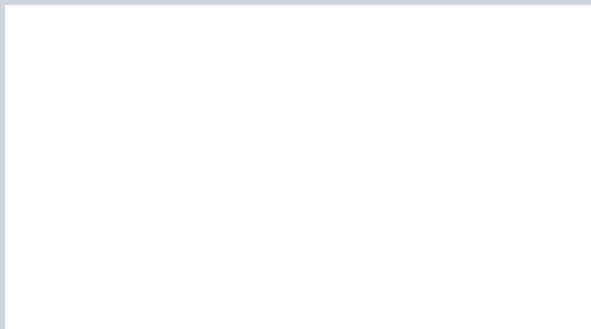
Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

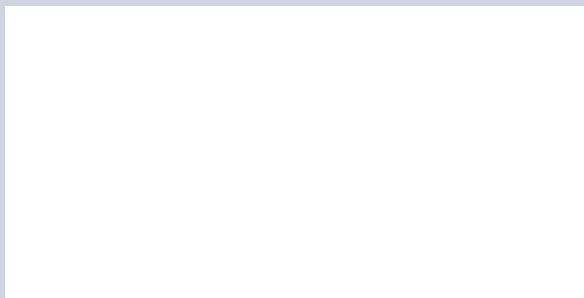
Autres locataires (suite)

Immeuble 5

Nom et prénom des locataires

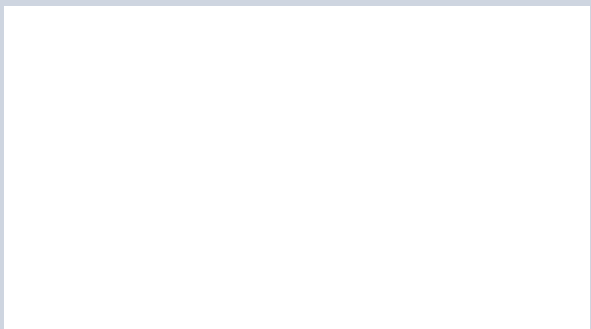


Nom et prénom des locataires

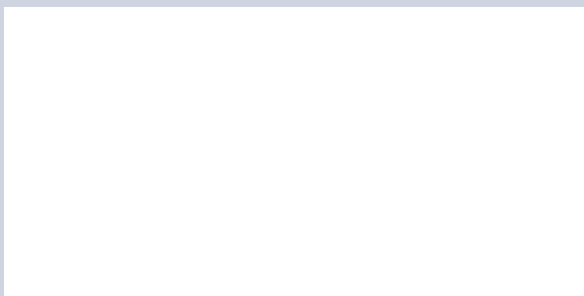


Immeuble 6

Nom et prénom des locataires

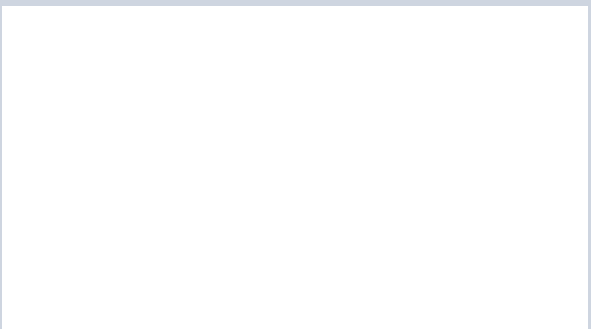


Nom et prénom des locataires

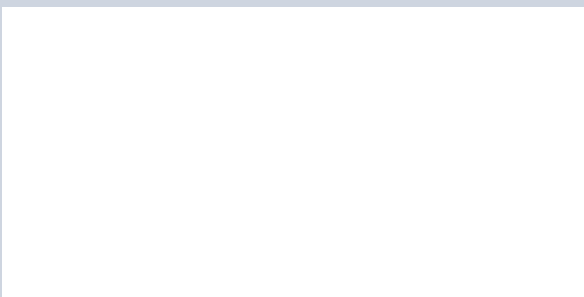


Immeuble 7

Nom et prénom des locataires

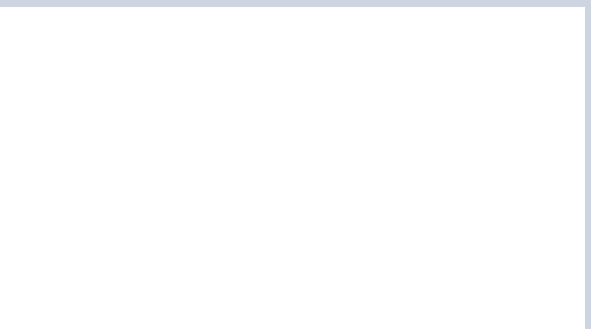


Nom et prénom des locataires

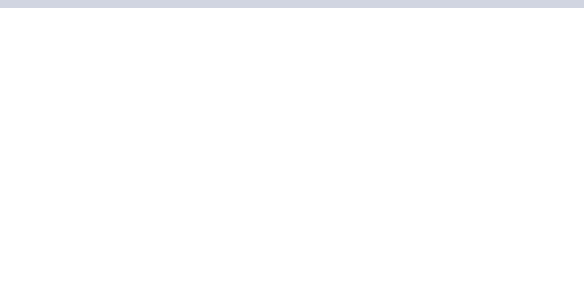


Immeuble 8

Nom et prénom des locataires



Nom et prénom des locataires



N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 - Intérêts d'emprunt (suite)

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

410 - Intérêts d'emprunt (suite)

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

460 - Vente ou abandon de la location d'un immeuble

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement